

C.P.A.

CONFÉDÉRATION DES PRODUCTEURS AUDIOVISUELS

Syndicat des **Producteurs Et Créateurs** d'émissions de **Télévisions**
Syndicat des **Producteurs de Films d'Animation**
Union **Syndicale** de la **Production Audiovisuelle**

COMMUNIQUÉ :
PRIVATISATION DE LA RÉGIE DE FRANCE TÉLÉVISIONS

À l'heure où France Télévisions met en place deux groupes de travail sur les conditions de cession de France Télévisions Publicité, les producteurs regroupés au sein de la Confédération des Producteurs Audiovisuels entendent prendre position sur le projet de privatisation de la régie du groupe audiovisuel public.

Alors que le débat public sur l'avenir des recettes publicitaires de France Télévisions a été relancé ces dernières semaines par de nombreux élus, y compris au sein de la majorité présidentielle, il y a désormais un véritable doute sur la suppression à terme de la publicité avant 20h. La position très ferme de la Commission européenne sur la taxe sur le chiffre d'affaires des opérateurs de télécommunications renforce le sentiment de grande incertitude sur le dénouement de ce dossier.

Dans ces circonstances, la vente accélérée de la régie publicitaire, principalement pour gérer l'avenir professionnel de ses personnels, devient plus contestable que jamais et cela d'autant plus que la pérennité du sponsoring, et de la publicité sur les antennes locales et régionales, ainsi que sur les sites Internet, justifient le maintien d'une régie dans le périmètre du service public.

Il n'y a d'ailleurs pas dans le monde de précédent à ce que la régie publicitaire d'un media public d'une telle importance soit confiée à des opérateurs privés, avec les risques qui en découlent pour l'indépendance éditoriale du service public audiovisuel. Dans ce contexte, la négociation exclusive entamée par le groupe France Télévisions, avec des opérateurs présents aussi bien dans la publicité que dans la production audiovisuelle, est porteuse de graves risques supplémentaires. Le monde publicitaire s'en est déjà, de son côté, très vivement ému.

Compte tenu de l'inévitable interaction entre la régie et les antennes, il apparaît chaque jour plus clairement que France Télévisions n'est pas en mesure de mettre en place des verrous juridiques, et encore moins pratiques, qui permettraient de garantir qu'il ne puisse y avoir « mélange des genres ». Cette impossibilité de mettre en place une véritable transparence induit un effet pervers immédiat : toute décision de France Télévisions en faveur d'un producteur lié à la régie sera immédiatement entachée d'une forte suspicion, risquant par là même de paralyser l'action des unités de programmes et des directeurs d'antenne de France Télévisions.

Si l'indépendance des producteurs est le ciment de la Confédération des Producteurs Audiovisuels, les producteurs sont aussi soucieux de garantir l'indépendance des diffuseurs, particulièrement publics.

Dans ces conditions, il apparaît que cette opération ne doit pas être menée à son terme. Si elle l'était, la CPA étudierait alors toutes les suites à donner à l'opération.

Le 10 mars 2010